ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

DEPARTEMENT AFFAIRES ECONOMIQUES ET AGRICULTURE

Projet Elevages et Pastoralisme intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO)

SENSIBILITÉ ET PRÉVENTION DES CONFLITS (SPC)

Cahier de terrain

SOMMAIRE

Liste de vérification SPC avant la mise en place du projet..... **P. 03**

Liste de vérification SPC pendant la mise en place du projet.... **P. 20**

Liste de vérification SPC après la mise en place du projet... ..... **P. 34**

LISTE DE VÉRIFICATION SPC AVANT LA MISE EN PLACE DU PROJET

Liste de vérification pour la mise en œuvre de projets (activités ou d'infrastructures) destinées au secteur d'élevage en zone pastorale sub-saharienne

La **Liste de Vérification de Sensibilité et Prévention Conflits (SPC)** a été développée dans le cadre du programme « Pastoralisme et Stabilité au Sahel et dans la Corne d'Afrique » (PASSHA, 2016-2017, Banque Mondiale). En appui au CILSS (Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) et à l'IGAD (Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement) le PASSHA vise à intégrer l'approche de Sensibilité et Prévention des Conflits dans les interventions des deux institutions et à renforcer leur capacité en la matière.

Son contenu a été amélioré dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Elevage et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO 2018-2022) Support de terrain associé au Guide Pratique de la Sensibilité et Prévention des Conflits dans les projets de développement du secteur élevage en zone sub-saharienne, la liste a été testée dans le cadre respectif du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et du Projet Régional de Résilience Pastorale (RPLRP). Si vous découvrez la liste de vérification pour la première fois, prenez d'abord connaissance du Guide Pratique

UNE LISTE DE VÉRIFICATION : **POUR QUOI FAIRE ?**

Elle peut être **utilisée** pour tout projet (activité ou infrastructure) de développement du secteur de l'élevage, quelle que soit son origine publique, privée, associative.

Cette liste de vérification accompagne la **mise en œuvre et le pilotage** de projets (activités ou infrastructures) du secteur élevage en zone pastorale sub-saharienne, afin de **vérifier que** :

• Une **analyse du contexte et des acteurs** utile et détaillée a été effectuée et est mise à jour ;

Cette analyse prend en compte la sensibilité et la prévention des conflits de **manière pratique et simple** ;

• Les **références et les preuves nécessaires à la prise de décision** et au suivi sont disponibles.

La **liste sert à prévenir les conflits et assurer la durabilité des projets**. Pour cela, l'analyse doit prendre en compte :

• **Toutes les étapes du projet** (planification, mise en œuvre, suivi ou évaluation) ;

• La **zone d'implantation** et la **zone d'influence** des impacts du projet ;

Les bénéficiaires directs ou indirects, mais aussi les **non-bénéficiaires** impactés

UNE LISTE DE VÉRIFICATION : **POUR QUI ?**

La liste de vérification permet **aux agents de terrain** (personnels chargés de la planification et de la mise en œuvre) ainsi qu'aux **agents chargés de la supervision** (chargés de suivi, coordonnateurs) de **vérifier et visualiser de manière synthétique la prise en compte des points majeurs d'attention**, pour concevoir et gérer des projets durables sur le terrain.

Dans le cas où un opérateur indépendant est en charge de l'analyse SPC, elle **fait partie des termes de référence et livrables** attendus par le donneur d'ordre.

Le succès de l'utilisation de la liste de vérification dépend très largement des compétences, attitudes et pratiques du personnel qui l'utilise. Des formations et outils complémentaires ont donc été développés et sont disponibles sur les sites internet du CILSS et de l'IGAD :

LA LISTE DE VÉRIFICATION **EN PRATIQUE**

La liste de vérification est **un support opérationnel de terrain**, facile à remplir en ligne ou à imprimer pour le remplir à la main, à partir des sites internet de l'IGAD et du CILSS. C'est un outil d'analyse, de pilotage et de suivi des projets et de leurs impacts sur le contexte d'intervention.

UNE PRÉSENTATION CLAIRE ET FONCTIONNELLE

10 onglets thématiques : les sujets majeurs qui nécessitent un suivi régulier.

- **FINALITÉ**
- **TECHNIQUE**
- **SITE**
- **ACTEURS**
- **ENVIRONNEMENT**
- **ÉCONOMIE**
- **SOCIAL**
- **COMPÉTENCES SPC**
- **CONCLUSION**
- **RÉFÉRENCES**

10 objectifs SPC avec leur fiche de synthèse.

Chaque onglet recouvre un ou plusieurs objectifs de SPC. Chaque objectif est décliné en **items clés à vérifier,** pour lesquels vous devez **cocher OUI ou NON**, en fonction des informations collectées par les différentes études, réunions, enquêtes terrain menées. Pour chaque réponse, **indiquez le numéro du document de référence** sur lequel s'appuie votre conclusion. Un sommaire des documents de référence avec leur numéro doit être complété en bas.

Pour chaque objectif, **un espace de synthèse** vous permet de mettre en avant les **points qui doivent retenir l'attention** pour passer à l'étape suivante du projet ou prendre une décision. Que votre réponse soit « oui » ou « non », vous pouvez identifier le besoin pour un approfondissement de l'analyse, une intervention particulière, un dispositif spécifique.

UN FORMAT ADAPTÉ **AU SUIVI DE L'APPROCHE SPC**

Pour chaque projet (activité ou infrastructure), ce pense-bête vous permet de **garder une trace de vos évaluations successives** et de **transmettre les résultats à vos collaborateurs**. Une page de conclusion permet aussi d'exprimer une **vision globale de la Sensibilité et Prévention des Conflits** du projet. L'objectif de la liste est de faciliter, à chaque étape, une prise de décision en connaissance de cause (même s'il y a des cases cochées « non »).

FINALITÉ

Objectif #1 : Confirmer que les objectifs et caractéristiques fonctionnelles du projet sont définis clairement, validés par les acteurs, et Suivis

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
1.1. La finalité environnementale, économiqupolitique et sociale, est clairement définie			
La finalité pastorale			
La finalité agricole			
La finalité agro sylvo pastorale			
La finalité domestique			
La finalité halieutique			
1.2. Une estimation de la capacité de production ou de service maximale à atteindre (par espèce animale ou produit, et par unité de temps ou période) est disponible sur la base d'une étude considérée comme fiable			
Estimation par espèce			
Estimation par produit			
Estimation par unité de temps			
1.3. Le rythme d'activité (jours et heures, périodes) est défini			
Jour			
Heures			
Périodes			
1.4. Un enregistrement des résultats est prévu pour le suivi du projet (activités mesurées le cas échéant par type de bénéficiaires, par catégorie socio-professionnelle, groupes socio-culturels spécifiques, genre, etc.)			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

TECHNIQUE

Objectif #2 : Les caractéristiques physiques et le choix technique proposés sont bien établis et validés par les acteurs

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
2.2. Les surfaces, tailles, types de matériaux et équipements, énergies, etc. sont bien précisés			
Types de matériaux et équipement			
Taille			
Énergie			
2.3. Les caractéristiques physiques et le choix technique ont été présentés discutés avec les différents groupes			
Socio-professionnels			
Socio- culturels			
Genres et groupes vulnérables)			
2.3.1. Un ou plusieurs groupe(s) étai(en)t en désaccord avec ce choix technique			
2.3.2. D'autres choix techniques ont été présentés et discutés en s'appuyant des critères objectifs			
2.3.3. Les choix alternatifs ont été éliminés sur base d'analyse partagée et consensuelle			
2.4. Le choix technique repose sur des pratiques/expériences locales antérieures			
2.5. Les coûts d'investissement, d'amortissement, de maintenance et de fonctionnement induits par le choix technique sont définis clairement par une étude considérée comme fiable, présentés aux acteurs et les ressources correspondantes sont identifiées			
Investissement			
Amortissement			
Maintenance			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

SITE

Objectif #3 : Le choix du site d'implantation proposé est établi sur la base d'une analyse du contexte* incluant la zone d'implantation et la zone d'influence, et de bases légales et sociales partagées

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
3.1. Le choix du site a été effectué par une planification ou entité publiques (E collectivité locale, projet, etc.)			
3.1.1. Les documents de planification établissent la pertinence du choix			
3.1.2. Les critères de choix ont été expliqués et validés par tous les groupes d'acteurs			
3.1.3. Les documents, critères et validation ont pris en compte les aspects de genre/groupes vulnérables			
3.2. Le choix du site a été effectué à partir d'une demande associative ou privée			
3.2.1. La demande de réalisation provient d'une organisation locale officielle			
3.2.2. Le site a été validé techniquement par les autorités compétentes			
3.2.3. Le site est l'objet d'un consensus bénéficiaires/non bénéficiaires			
3.2.4. La demande, validation ou consensus prennent en compte les aspects genre/groupes vulnérables			
3.3. La base légale est établie et les documents nécessaires disponibles pour validation du site			
3.4. Une consultation formelle (enquête d'utilité publique, ou autre modalité) sur le site a été organisée			
3.4.1. Les localités/propriétaires terriens voisins du site choisi ont été concertés et leurs avis connus			
3.4.2. Un groupe (ou plusieurs) était en désaccord avec le choix de ce site			
3.4.3. Des sites alternatifs ont été proposés ou exclus			
3.4.4. Une solution a été trouvée et acceptée pour parvenir à un accord			
3.5. L'analyse du contexte* socioéconomique, culturel, et historique récente est disponible			
3.5.1. Ce contexte est considéré comme apaisé et satisfaisant			
3.5.1.1. Les accords sociaux existants (conventionnels ou informels) sont respectés			
3.5.1.2. Le projet (objectifs, ressources, activités, etc.) pourrait contribuer à dégrader ce contexte			
3.5.2. Ce contexte est considéré comme conflictuel			
3.5.2.1. Le projet peut contribuer à détériorer encore plus ce contexte			
3.5.2.2. Le projet peut contribuer à apaiser au moins en partie ce contexte			
3.5.2.3. La résolution du conflit est un préalable à la mise en œuvre du projet			
3.5.3. Le contexte de sécurité publique est clairement analysé			
3.5.3.1. L'amélioration de la situation sécuritaire est un préalable au projet			
3.5.3.2. Le projet pourrait accroître l'insécurité sur sa zone d'implantation ou d'influence			
3.5.3.3. Des mesures ont été prises pour limiter les risques ou améliorer la sécurité sont connues et analysées			
3.6. La présence d'autres projets similaires a été correctement identifiée			

3.6. La présence d'autres projets similaires a été correctement identifiée			
3.6.1. Un projet similaire a été abandonné, non pérennisé ou a échoué dans la région (village, arrondissement, commune)			
3.6.2. Ces mêmes causes ont été levées pour le nouveau projet			
3.6.2.1. Les causes des conflits ou de l'insécurité sont connues et analysées			
3.6.2.2. Ces mêmes causes ont été levées pour le nouveau projet			
3.6.3. Des projets similaires existent actuellement dans la zone d'influence du projet			
3.6.3.2. Le nouveau projet entre en concurrence avec ceux existants			
3.6.3.3. La durabilité du réseau de l'ensemble des projets similaires est assurée			
3.7. Au vu de ce qui précède, le projet est susceptible de créer/attiser des conflits dans sa zone d'influence			
3.8. Au vu de ce qui précède, le projet est susceptible de renforcer la cohésion dans sa zone d'influence			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ACTEURS

Objectif #4 : Vérifier que tous les groupes d'acteurs sont bien identifiés et pris en compte (bénéficiaires directs, indirects, et non-bénéficiaires impactés)

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
4.1. Une analyse des acteursest disponible			
4.1.2. Les bénéficiaires indirects sont clairement identifiés			
4.1.3. Les acteurs non-bénéficiaires (même minoritaires, non-prioritaires ou indirectement concernés) qui pourraient avoir un impact sur le projet ou qui pourraient être impactés par le projet sont identifiés			
4.2. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis			
4.2.1. Les critères de sélection (éligibilité) des bénéficiaires sont connus des parties prenantes			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ACTEURS

Objectif #5 : Les choix de la maîtrise d'ouvrage* sont établis sur une base claire et partagée

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
5.1. Les modalités de gestion opérationnelle et financière (directe/déléguée) conflits définies clairement			
5.2. Divers modes de fonctionnement et de gestion ont été considérés, présentés et discutés avec les acteurs			
5.3. Les modalités de gestion incluent les préoccupations sociales et environnementales			
5.4. Les modalités de gestion permettent la pérennisation du projet en prenant en compte tous les coûts (amortissement, maintenance, fonctionnement, emplois, etc.)			
5.5. Un comité de gestion est défini préalablement à la mise en œuvre du projet avec des membres des autorités compétentes et des organisations représentatives des futurs bénéficiaires			
5.6. La formation et le renforcement des capacités du comité de gestion sont prévus			
5.7. Des modalités de médiation sont prévues en cas de conflit sur le fonctionnement et/ ou la gestion entre le maître d'ouvrage et les acteurs concernés			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ACTEURS

Objectif #6 : Les choix de la maîtrise d'œuvre* sont établis sur une base claire et partagée

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
6.1. Les cahiers des charges sont consultables			
6.2. Les cahiers des charges incluent les préoccupations sociales et environnementales			
6.3. Les cahiers des charges précisent les modalités de contrôle de qualité et les conditions suspensives du marché et de réparation des malfaçons (assurance décennale, indemnisation, reprise des travaux...)			
6.4. Un comité de suivi du chantier ou de l'activité est défini avec des membres représentatifs			
6.5. Des modalités de médiation sont prévues en cas de conflit sur le chantier ou durant l'activité			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ENVIRONNEMENT

Objectif #7 : S'assurer que les impacts environnementaux sont bien pris en compte et validés en concertation avec les acteurs

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
7.1. Ressources naturelles de la zone			
7.1.1. Le projet nécessite unimportant prélèvement de ressources naturelles (eau, terre, végétation etc.) locales pour sa mise en œuvre			
Terre			
Eau			
Végétation			
7.1.1.1. L'effet sur la quantité et la disponibilité de ces ressources naturelles spécifiques de la zone d'influence est évalué comme acceptable durant la phase de construction et de fonctionnement			
7.1.1.2. Cette évaluation a été publiée et communiquée à la population (bénéficiaires ou non)			
7.1.2. Le chantier nécessite un défrichement important			
7.1.2.1. Le plan de reforestation/plantation est approuvé par les autorités et le public concernés			
7.1.2.2. Des groupes spécifiques (genre, groupe vulnérable, social…) sont affectés par ce défrichement			
7.1.2.3. Des mesures decompensation sont prévues dans le plan d'atténuation/mitigation			
7.2. Diversité biologique			
7.2.1. Le projet risque de causer des effets négatifs sur les espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel			
7.2.1.1. Il existe un plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné			
7.2.2. Des zones de sensibilité environnementale pourraient être affectées négativement par le projet (forêts, zones humides, lacs, rivières, zones inondables)			
7.3. Zones protégées			
7.3.1. La zone du projet (ou de ses composantes) comprend des aires protégées			
7.3.2 Disponibilité d'un plan de gestion de la zone protégée			
7.3.3. Prise en compte du plan de gestion de la zone protégée			
7.3.4. Si le projet est en dehors, mais à faible distance des zones protégées, il pourrait néanmoins affecter négativement l'écologie de la zone d'influence du projet (ex : vols d'oiseaux, migrations, etc.)			
7.3.2.1. Un plan d'atténuaton est approuvé à la fois par les autorités et le public concerné			
7.4. Géologie et sols			
7.4.1. Des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) sont identifiées			
7.4.2. Des risques de salinisation sont identifiés			
7.4.3. Des ressources minières ou carrières existent, dont l'exploitation serait affectée par le projet			

7.5. Paysage / Esthétique			
7.5.1. Le projet a un impact négatif sur la valeur esthétique du paysage			
7.5.1.1. Il existe un plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné			
7.6. Pollution			
7.6.1. Le projet peut occasionner un niveau élevé de bruit (pendant constructi et/ou exploitation)			
7.6.1.1. Le site d'implantation est suffisamment éloigné des lieux d'habitations			
7.6.1.2. La population concernée est informée et consultée, ainsi que la gêne acceptée à cause de la courte durée du projet ou d'autres raisons (alternatives			
7.6.2. Le projet risque de générer des déchets solides et liquides (pendant construction et/ou exploitation)			
7.6.2.1. L'élimination des déchets est prévue vers des sites pertinents			
7.6.2.2. L'infrastructure dispose d'un plan formalisé pour leur gestion (collecte, tri, élimination)			
7.6.2.3. Des équipements, infrastructures, personnels sont prévus pour leur gestion			
7.6.3. Le projet peut affecter la qualité des eaux de surface, souterraines, sources d'eau potable			
7.6.3.1. Un plan pour enquêter et contrôler la qualité de l'eau est prévu			
7.6.3.2. Un plan de traitement et une infrastructure pour maintenir la qualité de l'eau est aussi prévu			
7.6.4. Le projet risque d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers, odeur)			
7.6.4.1. Un plan d'atténuation approuvé par les autorités et le public existe			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ÉCONOMIE

Objectif #8 : **S'assurer que les impacts économiques ont été bien pris en compte et validés en concertation avec les acteurs**

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
8.1 Pertes d'actifs et autres			
8.1.1 Le projet induit la perte temporaire ou permanente d'habitat, de culture, terres agricoles, de pâturage (ou cultures fourragères), d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques			
8.1.1.1 Des groupes spécifiques (socio-professionnels, culturels, genre, groupes vulnérables, etc.) seront affectés par ces pertes temporaires ou permanentes			
8.1.1.2 La procédure légale a été respectée formellement et les recours épuisés			
8.1.1.3 L'indemnisation compensatoire a été établie et acceptée formellement par la population concernée (directement ou indirectement)			
8.1.1.5 La modification éventuelle d'un droit d'u sage a été analysée et avalisée			
8.2 Revenus locaux			
8.2.1 Le projet permet la création d'emploi			
8.2.1.1 Le nombre d'emplois induit par la mise en œuvre et le fonctionnement est estimé			
8.2.1.2 Les critères professionnels (compétence, disponibilité, statut) de recrutement des personnels de toutes les étapes du projet, sont transparents et connus de la population			
8.2.1.3 Le recrutement privilégie l'emploi local à critères professionnels égaux (Garantie aux locaux pour des postes d'auxiliaires « manouvres, chauffeurs, etc.)			
8.2.1.4 Le recrutement est non-discriminatoire à critères professionnels égaux (genre)			
8.2.2 Le projet induit des achats (matériaux, équipements, fournitures, etc.)			
8.2.2.1 Le volume de ces achats est clairement estimé			
8.2.2.2 Les critères d'achats sont transparents et con nus des fournisseurs potentiels			
8.2.2.3 Le projet favorise les achats locaux à critères égaux			
8.2.4 Le projet favorise l'augmentation des productions agricoles ou autres			
8.2.4.1 Tous les intérêts économiques induits ont été identifiés dans l'analyse des acteurs			
8.2.4.2 Le projet peut être utilisé pour des intérêts économiques divergents et créer des conflits			
8. 2.5 Les ressources externes (équipements, transferts financiers, consommables, etc.) amenées directement par la phase de mise en œuvre du projet sont susceptibles de modifier les rapports sociaux			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

SOCIAL

Objectif #9 : S'assurer que les préoccupations sociales ont bien été prises en compte et validées en concertation avec les acteurs

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
9.1 Sites historiques, archéologiques, culturels ou religieux			
9.1.1 Le projet pourraitchanger des sites historiques, archéologiques, culturels ou nécessiter des excavations			
9.1.2 L'identification a tenu compte des sites traditionnels, coutumiers ou religieux			
9.1.2.1 Le maître d'œuvre chargé de la construction ou le comité de suivi sont informés des réglementations en cas de découverte a rchéologique durant les travaux			
9.2 Santé / Protectiondes travailleurs et population			
9.2.1 Le projet peut induire des risques d'accidents pour les travailleurs et les populations			
9.2.1.1. Les différents risques que présente le projet sont identifiés et connus par la population			
9.2.1.2. Un plan de prévention et de mitigation de risque a été élaboré et accepté par les acteurs			
9.2.1.3 Des catégories (socio-professionnelle, genre, âge, ...) s eront particulièrement touchées			
9.2.1.4 L'entreprise dispose d'une assurance responsabilité civile			
9.2.1.5 Pendant l'exploitation, le site est bien protégé, équipé et signalé contre les accidents			
9.2.1.6 Le personnel dispose des équipements et de l'assurance adéquats			
9.2.2 Le projet peut causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population			
9.2.2.1 Les travailleurs et les populations sont informés des problèmes de santé potentiels			
9.2.2.2 Un système est mis en place pour surveiller les risques du projet pour la santé			
9.2.2.3 Un système est mis en place pour contrôler les problèmes de santé potentiellement induits			
9.2.3 Le projet peut entrainer une augmentation des vecteurs de maladie			
9.2.3.1 La population a été informée de cette situation			
9.2.3.2 Un plan opérationnel de communication/i nformation des populations sur les différents risques du projet a été élaboré			
9.2.3.3 Un système est mis en place pour surveiller le nombre de vecteurs			
9.2.3.4 Un système est mis en place pour contrôler l'augmentation potentielle des vecteurs			
9.2.4 Le projet peut causer des risques pour la santé animale			
9.2.4.1 Les éleveurs sont informés des problèmes potentiels de santé animale			
9.2.4.2 Un système est mis en place pour surveiller les risques du projet pour la santé animale			
9.2.4.3 Un système est mis en place pour contrôler les problèmes de santé animale induits			

9.3 Mode de vie			
9.3.1 Le projet amène des changements de mode de vie ou de comportement			
9.3.1.1 Des groupes spécifiques seront plus touchés par ces changements de mode vie ou de comportements (par genre, âge et catégorie socio professionnelle ou culturelle)			
9.3.1.2 Ces changements concernent des usages, pratiques et traditions culturels locaux			
9.3.1.3 Ces changements ont été expliqués (avantages, inconvénients, innovations, etc.) à tous			
9.3.1.4 Les bénéficiaires directs ou indirects doivent changer de comportement et sont d'accord			
9.3.1.5 Les non-bénéficiaires doivent changer de comportement et sont d'accord			
9.3.3 Le projet peut entraîner une accentuation des inégalités sociales			
9.3.3.1 Les modalités d'usage (distance, horaires, etc.) excluront des acteurs potentiels			
9.3.3.2 Il est possible que certains acteurs s'approprient l'ouvrage (projet) et/ou son usage à leur profit			
9.3.3.3 Il existe un plan d'atténuation / compensation approuvé par les groupes sociaux concernés			
9.3.4 Le projet peut entraîner des utilisations incompatibles ou conflits sociaux entre les différents usagers			
9.4 Préoccupations spécifiques liées au genre et groupes vulnérables			
9.4.1 Le pilotage du projet porte une attention particulière au genre et groupes vulnérables en matière d'accès à l'information, de recrutements et de prise de décision			
9.4.2 Le projet a des impacts négatifs spécifiques en fonction du genre ou de l'appartenance à des groupes vulnérables (activité économiques, concurrence, sécurité, ressources, …)			
9.4.3 Les modalités d'accès et d'utilisation du projet prennent en compte, si nécessaire, les besoins spécifiques des différents groupes (âge, genre, spécificités socio-culturelles, groupes vulnérables)			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

CONCLUSION

Conclusion de l'analyse de terrain par l'agent en charge

Liste de vérification	Oui	Non	Ref
Le projet doit être abandonné à cette étape du cycle de projet			
L'analyse doit se poursuivre pour répondre à certaines questions avant de passer à l'étape suivante			
Le cycle du projet peut se poursuivre sur la base des réponses et références recueillies			
Le cycle du projet peut continuer sous réserve que l'équipe de mise en œuvre, les bénéficiaires et les financeurs satisfassent les conditions SPC indiquées-ci dessous			
Le projet est à même de renforcer la cohésion sociale et la stabilité dans la zone ciblée			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

LISTE DE VÉRIFICATION SPC PENDANT LA MISE EN PLACE DU PROJET

Liste de vérification pour la mise en œuvre de projets (activités ou d'infrastructures) destinées au secteur d'élevage en zone pastorale sub-saharienne

La **Liste de Vérification de Sensibilité et Prévention Conflits (SPC)** a été développée dans le cadre du programme « Pastoralisme et Stabilité au Sahel et dans la Corne d'Afrique » (PASSHA, 2016-2017, Banque Mondiale). En appui au CILSS (Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) et à l'IGAD (Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement) le PASSHA vise à intégrer l'approche de Sensibilité et Prévention des Conflits dans les interventions des deux institutions et à renforcer leur capacité en la matière.

Son contenu a été amélioré dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Elevage et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO 2018-2022) Support de terrain associé au Guide Pratique de la Sensibilité et Prévention des Conflits dans les projets de développement du secteur élevage en zone sub-saharienne, la liste a été testée dans le cadre respectif du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et du Projet Régional de Résilience Pastorale (RPLRP). Si vous découvrez la liste de vérification pour la première fois, prenez d'abord connaissance du Guide Pratique

UNE LISTE DE VÉRIFICATION : **POUR QUOI FAIRE ?**

Elle peut être **utilisée** pour tout projet (activité ou infrastructure) de développement du secteur de l'élevage, quelle que
soit son origine publique, privée, associative.
Cette liste de vérification accompagne la **mise en œuvre et le pilotage** de projets (activités ou infrastructures) du secteur élevage en zone pastorale sub-saharienne, afin de **vérifier que** :

- Une **analyse du contexte et des acteurs** utile et détaillée a été effectuée et est mise à jour ;

Cette analyse prend en compte la sensibilité et la prévention des conflits de **manière pratique et simple** ;

- Les **références et les preuves nécessaires à la prise de décision** et au suivi sont disponibles.

La **liste sert à prévenir les conflits et assurer la durabilité des projets**. Pour cela, l'analyse doit prendre en compte :

- **Toutes les étapes du projet** (planification, mise en œuvre, suivi ou évaluation) ;

- La **zone d'implantation** et la **zone d'influence** des impacts du projet ;

Les bénéficiaires directs ou indirects, mais aussi les **non-bénéficiaires** impactés

UNE LISTE DE VÉRIFICATION : **POUR QUI ?**

La liste de vérification permet **aux agents de terrain** (personnels chargés de la planification et de la mise en œuvre) ainsi qu'aux **agents chargés de la supervision** (chargés de suivi, coordonnateurs) de **vérifier et visualiser de manière synthétique la prise en compte des points majeurs d'attention**, pour concevoir et gérer des projets durables sur le terrain.

Dans le cas où un opérateur indépendant est en charge de l'analyse SPC, elle **fait partie des termes de référence et livrables** attendus par le donneur d'ordre.

Le succès de l'utilisation de la liste de vérification dépend très largement des compétences, attitudes et pratiques du personnel qui l'utilise. Des formations et outils complémentaires ont donc été développés et sont disponibles sur les sites internet du CILSS et de l'IGAD :

LA LISTE DE VÉRIFICATION **EN PRATIQUE**

La liste de vérification est **un support opérationnel de terrain**, facile à remplir en ligne ou à imprimer pour le remplir à la main, à partir des sites internet de l'IGAD et du CILSS. C'est un outil d'analyse, de pilotage et de suivi des projets et de leurs impacts sur le contexte d'intervention.

UNE PRÉSENTATION CLAIRE ET FONCTIONNELLE

10 onglets thématiques : les sujets majeurs qui nécessitent un suivi régulier.

- FINALITÉ
- TECHNIQUE
- SITE
- ACTEURS
- ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE
- SOCIAL
- COMPÉTENCES SPC
- CONCLUSION
- RÉFÉRENCES

10 objectifs SPC avec leur fiche de synthèse.

Chaque onglet recouvre un ou plusieurs objectifs de SPC. Chaque objectif est décliné en **items clés à vérifier,** pour lesquels vous devez **cocher OUI ou NON**, en fonction des informations collectées par les différentes études, réunions, enquêtes terrain menées. Pour chaque réponse, **indiquez le numéro du document de référence** sur lequel s'appuie votre conclusion. Un sommaire des documents de référence avec leur numéro doit être complété en bas.

Pour chaque objectif, **un espace de synthèse** vous permet de mettre en avant les **points qui doivent retenir l'attention** pour passer à l'étape suivante du projet ou prendre une décision. Que votre réponse soit « oui » ou « non », vous pouvez identifier le besoin pour un approfondissement de l'analyse, une intervention particulière, un dispositif spécifique.

UN FORMAT ADAPTÉ **AU SUIVI DE L'APPROCHE SPC**

Pour chaque projet (activité ou infrastructure), ce pense-bête vous permet de **garder une trace de vos évaluations successives** et de **transmettre les résultats à vos collaborateurs**. Une page de conclusion permet aussi d'exprimer une **vision globale de la Sensibilité et Prévention des Conflits** du projet. L'objectif de la liste est de faciliter, à chaque étape, une prise de décision en connaissance de cause (même s'il y a des cases cochées « non »).

FINALITÉ

Objectif #1 : Confirmer que les objectifs et caractéristiques fonctionnelles du projet sont définis clairement, validés par les acteurs, et Suivis

Liste de vérification (suivi)	Oui 1	Non 0	Ref
1.1. La finalité environnementale, économique et sociale est clairement suivie, respectée(pastorale, agricole, technique, humaine, …			
Finalité agricole			
Finalité pastorale			
Finalité agro sylvo pastorale			
Finalité domestique			
Finalité halieutique			
1.2. Une estimation de la capacité de production ou de service maximale à atteindre (par espèce animale ou produit, et par unité de temps ou période) est suivie et assurée conformément aux prévisions faites au départ			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

TECHNIQUE

Objectif #2 : Les caractéristiques physiques et le choix technique proposés sont bien établis et validés par les acteurs

Liste de vérification (suivi)	Oui 1	Non 0	Ref
2.2. Les surfaces, tailles, types de matériaux et équipements, énergies, etc. sont bien précisés et respectés			
Surface			
Tailles			
Types de matériaux et équipements			
Energie			
2.3. Les caractéristiques physiques et le choix technique présentés, discutés et convenus avec les différents groupes (socio professionnels, socio culturels, genres et groupes vulnérables) sont suivis et respectées			
2.3.1. Un ou plusieurs groupe(s) étai(en)t est en désaccord avec ce choix technique			
2.3.2. D'autres choix techniques présentés et discutés en s'appuyant sur des critères objectifs sont exploités au besoin			
2.4. Le choix technique est mis en œuvre sur la base des pratiques/expériences locales antérieures			
2.5. Les coûts d'investissement, d'amortissement, de maintenance et de fonctionnement induits par le choix techniqueclairement définis par une étude considérée comme fiable, présentés aux acteurssont respectés et les ressources correspondantes sont mobilisées			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

SITE

Objectif #3 : Le choix du site d'implantation proposé est établi sur la base d'une analyse du contexte* incluant la zone d'implantation et la zone d'influence, et de bases légales et sociales partagées

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
3.1. Le projet crée/attise des conflits dans sa zone d'influence			
3.2. Au vu de ce qui précède, le projet renforce la cohésion sociale dans sa zone d'influence			
Est-ce que le site et sa taille sont respectés			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ACTEURS

Objectif #4 : Vérifier que tous les groupes d'acteurs sont bien identifiés et pris en compte (bénéficiaires directs, indirects, et non-bénéficiaires impactés)

Liste de vérification (suite)	Oui 1	Non 0	Ref
4.1. Une analyse des acteurs* est disponible			
411 Les critères de sélection des bénéficiaires sont respectés les			
412Les critères de sélection (éligibilité) des bénéficiaires sont appliqués par les parties prenantes			
4.1.3. Les bénéficiaires indirects clairement identifiés, sont impliqués dans la mise en œuvre			
4.1.4. Les acteurs non-bénéficiaires (même minoritaires, non prioritaires ou indirectement concernés) qui pourraient avoir un impact sur le projet ou qui pourraient être impactés par le projet, sont identifiés et impliqués dans la mise en œuvre			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ACTEURS

Objectif #6 : Les choix de la maîtrise d'œuvre* sont établis sur une base claire et partagée

Liste de vérification (suivi sur)	Oui 1	Non 0	Ref
6.1. Le comité de suivi du chantier ou de l'activité défini avec des membres représentatifs est mis en place et fonctionne			
6.2. Les modalités de médiation prévuesen cas de conflit sur le chantier oudurant l'activité sont respectées et utilisées dans la mise en œuvre			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ENVIRONNEMENT

Objectif #7 : S'assurer que les impacts environnementaux sont bien pris en compte et validés en concertation avec les acteurs

Liste de vérification (Suivi de)	Oui 1	Non 0	Ref
7.1. Ressources naturelles de la zone			
7.1.1. Le projet nécessite un important prélèvement de ressources naturelles (eau, terre) locales pour sa mise en œuvre			
7.1.1.1. L'effet sur la quantité et la disponibilité de ces ressources naturelles spécifiques de la zone d'influence est évalué comme acceptable durant la phase de construction et de fonctionnement			
7.1.1.2. Cette évaluation a été publiée et communiquée à la population (bénéficiaires ou non)			
7.1.2. Le chantier nécessite un défrichement important pour sa mise en œuvre			
7.1.2.1. Le plan de reforestation/plantation approuvé par les autorités et le public concernés est mise en œuvre et respecté			
7.1.2.2. Les groupes spécifiques (genre, groupe vulnérable, social…) affectés par ce défrichement, sont pris en compte dans *le plan d'atténuation*			
7.1.2.3. Les mesures de compensation prévues dans le plan d'atténuation mitigation sont appliquées dans la mise en œuvre			
7.2. Diversité biologique			
7.2.1. Les effets négatifs sur les espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel que le projet risque de causer, sont pris en compte et adressés dans le plan d'atténuation			
7.2.1.1. Le plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné est mis en œuvre est respecté			
7.2.2. Des zones de sensibilité environnementale affectées négativement par le projet (forêts, zones humides, lacs, rivières, zones inondables) sont prises en compte dans le plan d'atténuation			
7.3. Zones protégées			
7.3.1. Les aires protégées comprises dans la zone du projet (ou de ses composantes) sont prises en compte dans le plan d'atténuation			
7.3.2. Les mesures de mitigation des effets négatifs du projet sur l'écologie de la zone d'influence du projet sont prises en compte et mises en œuvre dans le plan d'atténuation			
7.3.3. Le plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné est respecté et mis en œuvre			
7.4. Géologie et sols			
7.4.1. Les zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) identifiées sont prises en compte et respectées dans le plan d'atténuation			
7.4.2. Les risques de dégradation (salinisation, alcalinisation), du sol lié à son exploitation sont pris en compte et adressés dans le plan d'atténuation			
7.4.3. Des ressources minières ou carrières existant dont l'exploitation peut affecter la mise en œuvre du projet est pris en compte			
7.5. Paysage / Esthétique			
7.5.1. Le projet a un impact négatif sur la valeur esthétique du paysage			
7.5.1.1. Le plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné est respecté et mis en œuvre			
7.6. Pollution			

7.6.1. Le projet occasionne un niveau élevé de bruit (pendant construction et/ou exploitation)			
7.6.1.1. Le site d'implantation est suffisamment éloigné des lieux d'habitations			
7.6.1.2. La population concernée est informée et consultée, ainsi que la gêne acceptée à cause de la courte durée du projet ou d'autres raisons (alternatives			
7.6.2. Le projet génère des déchets solides et liquides (pendant construction et/ou exploitation)			
7.6.2.1. L'élimination des déchets prévue vers des sites appropriés est respectée			
7.6.2.2. Le plan formalisé pour leur gestion (collecte, tri, élimination) de l'infrastructure est mis en œuvre			
7.6.2.3. Les équipements, infrastructures, personnels prévus pour leur gestion sont mobilisés et disponibles			
7.6.3. Le projet peut affecter la qualité des eaux de surface, souterraines			
7.6.3.1. Le plan pour évaluer, enquêter et contrôler la qualité de l'eau prévu est mise en œuvre			
7.6.3.2. Le plan de traitement et l' infrastructure pour maintenir la qualité de l'eau prévu est mis en œuvre			
7.6.4. Le projet risque d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers, odeur)			
7.6.4.1. Le plan d'atténuation approuvé par les autorités et le public prévu est mis en œuvre			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ÉCONOMIE

Objectif #7 : S'assurer que les impacts économiques ont été bien pris en compte et validés en concertation avec les acteurs

Liste de vérification (Suivi)	Oui 1	Non 0	Ref
8.1 Pertes d'actifs et autres			
8.1.1 Le projet induit la perte temporaire ou permanente d'habitat, de culture, terres agricoles, de pâturage (ou cultures fourragères), d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques			
8.1.1.1 Des mesures de compensation à l'endroit de groupes spécifiques (socio professionnels, culturels, genre, groupes vulnérables, etc.) affectés par ces pertes temporaires ou permanentes, sont adoptées et mises en œuvre			
8.1.1.3 L'indemnisation compensatoire établie et acceptée formellement par la population concernée (directement ou indirectement est respecté et mise en œuvre)			
8.2 Revenus locaux			
8.2.1 Le projet permet la création d'emplois			
8.2.1.1 Le nombre d'emplois induit par le projet est atteint			
8.2.1.2 Les critères professionnels (compétence, disponibilité, statut) de recrutement des personnels de toutes les étapes du projet, sont transparents et connus de la population			
8.2.1.3 Le recrutement privilégie l'emploi local à critères professionnels égaux (Garantie aux locaux pour des postes d'auxiliaires « manœuvres, chauffeurs, etc.)			
8.2.1.4 Le recrutement est non-discriminatoire à critères professionnels égaux (genre)			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

SOCIAL

Objectif #9 : S'assurer que les préoccupations sociales ont bien été prises en compte et validées en concertation avec les acteurs

Liste de vérification (suivi)	Oui 1	Non 0	Ref
9.1 Sites historiques, archéologiques, culturels ou religieux			
9.1.1 Les effets négatifs que le projet pourrait produire suite au changement des sites historiques, archéologiques, culturels ou des excavations sont évalués et pris en compte dans le plan d'atténuation			
9.1.2 L'identification tient ou a tenu compte des sites traditionnels, coutumiers ou religieux			
9.1.2.1 Le maître d'œuvre chargé de la construction ou le comité de suivi sont informés des réglementations en cas de découverte archéologique durant les travaux et les appliquent			
9.2 Santé / Protection des travailleurs et population			
9.2.1 Le projet induit ou peut induire des risques d'accidents pour les travailleurs et les populations			
9.2.1.1 Des catégories (socio-professionnelle, genre, âge, ...) seront particulièrement touchées et des mesures d'atténuation sont mises en œuvre			
9.2.1.2 Durant les travaux le site est bien protégé, équipé, et signalé contre les accidents			
9.2.1.3 L'entreprise dispose d'une assurance responsabilité civile			
9.2.1.4 Le personnel dispose des équipements et de l'assurance adéquats			
9.2.2 Le projet cause ou peut causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population			
9.2.2.1 Les travailleurs et les populations sont informés des problèmes de santé potentiels			
9.2.2.2 Un système est mis en place pour surveiller les risques du projet pour la santé			
9.2.2.3 Un système est mis en place pour gérer les problèmes de santé potentiellement induits			
9.2.3 Les mesures d'atténuation des effets pouvant provenir de l'augmentation des vecteurs de maladie par le projet sont prises en compte			
9.2.3.1 La population a été informée de cette situation			
9.2.3.2 Un plan opérationnel de communication/information des populations sur les différents risques du projet élaboré est mis en œuvre			
9.2.3.3 Un système est mis en place pour contrôler l'augmentation potentielle des vecteurs			
9.2.4 Le projet cause ou peut causer des risques pour la santé animale			
9.2.4.1 Les éleveurs sont informés des problèmes potentiels de santé animale			
9.2.4.2 Un système est mis en place pour surveiller les risques du projet pour la santé animale			
9.2.4.3 Un système est mis en place pour gérer les problèmes de santé animale induits			
9.3 Mode de vie			
9.3.1 Le projet amène des changements de mode de vie ou de comportement			
9.3.1.1 Des groupes spécifiques seront plus touchés par ces changements de mode vie ou de comportements (par genre, âge et catégorie socio professionnelle ou culturelle)			
9.3.1.2 Ces changements concernent des usages, pratiques et traditions culturels locaux			

9.3.1.4 Les bénéficiaires directs ou indirects doivent changer de comportement et sont d'accord			
9.3.1.5 Les non-bénéficiaires doivent changer de comportement et sont d'accord			
9.3.3 Le projet peut entraîner une accentuation des inégalités sociales			
9.3.3.1 Les modalités d'usage (distance, horaires, etc.) n'excluant pas les acteurs potentiels sont respectées			
9.3.3.2 Il est possible que certains acteurs s'approprient l'ouvrage et/ou son usage à leur profit et les mesures palliatives prévues sont mise en œuvre			
9.3.3.3 Le plan d'atténuation / compensation approuvé par les groupes sociaux concernés est mis en œuvre			
9.3. Des mesures d'anticipation sur les utilisations incompatibles ou conflits sociaux entre les différents usagers que pourrait entrainer le projet sont prise en compte et mises en œuvre			
9.4 Préoccupations spécifiques liées au genre et groupes vulnérables			
9.4.1 Le pilotage du projet porte une attention particulière au genre et groupes vulnérables en matière d'accès à l'information, aux services fournis et à la prise de décision			
9.4.2 Les impacts négatifs spécifiques en fonction du genre ou de l'appartenance à des groupes vulnérables (activité économiques, concurrence, sécurité, ressources, …) sont évalués et mitigés			
9.4.3 Les modalités d'accès et d'utilisation du projet prennent en compte, si nécessaire, les besoins spécifiques des différents groupes (âge, genre, spécificités socio-culturelles, groupes vulnérables)			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

CONCLUSION

Conclusion de l'analyse de terrain par l'agent en charge

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
Le projet doit être abandonné à cette étape du cycle de projet			
L'analyse doit se poursuivre pour répondre à certaines questions avant de passer à l'étape suivante			
Le cycle du projet peut se poursuivre sur la base des réponses et références recueillies			
Le cycle du projet peut continuer sous réserve que l'équipe de mise en œuvre, les bénéficiaires et les financeurs satisfassent les conditions SPC indiquées ci-dessous			
Le projet est à même de renforcer la cohésion sociale et la stabilité dans la zone du projet			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

LISTE DE VÉRIFICATION SPC APRES LA MISE EN PLACE DU PROJET

Liste de vérification pour la mise en œuvre de projets (activités ou d'infrastructures) destinées au secteur d'élevage en zone pastorale sub-saharienne

La **Liste de Vérification de Sensibilité et Prévention Conflits (SPC)** a été développée dans le cadre du programme « Pastoralisme et Stabilité au Sahel et dans la Corne d'Afrique » (PASSHA, 2016-2017, Banque Mondiale). En appui au CILSS (Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) et à l'IGAD (Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement) le PASSHA vise à intégrer l'approche de Sensibilité et Prévention des Conflits dans les interventions des deux institutions et à renforcer leur capacité en la matière.

Son contenu a été amélioré dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Elevage et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO 2018-2022) Support de terrain associé au Guide Pratique de la Sensibilité et Prévention des Conflits dans les projets de développement du secteur élevage en zone sub-saharienne, la liste a été testée dans le cadre respectif du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et du Projet Régional de Résilience Pastorale (RPLRP). Si vous découvrez la liste de vérification pour la première fois, prenez d'abord connaissance du Guide Pratique

UNE LISTE DE VÉRIFICATION : **POUR QUOI FAIRE ?**

Elle peut être **utilisée** pour tout projet (activité ou infrastructure) de développement du secteur de l'élevage, quelle que soit son origine publique, privée, associative.

Cette liste de vérification accompagne la **mise en œuvre et le pilotage** de projets (activités ou infrastructures) du secteur élevage en zone pastorale sub-saharienne, afin de **vérifier que** :

• Une **analyse du contexte et des acteurs** utile et détaillée a été effectuée et est mise à jour ;

Cette analyse prend en compte la sensibilité et la prévention des conflits de **manière pratique et simple** ;

• Les **références et les preuves nécessaires à la prise de décision** et au suivi sont disponibles.

La **liste sert à prévenir les conflits et assurer la durabilité des projets**. Pour cela, l'analyse doit prendre en compte :

• **Toutes les étapes du projet** (planification, mise en œuvre, suivi ou évaluation) ;
• La **zone d'implantation** et la **zone d'influence** des impacts du projet ;

Les bénéficiaires directs ou indirects, mais aussi les **non-bénéficiaires** impactés

UNE LISTE DE VÉRIFICATION : **POUR QUI ?**

La liste de vérification permet **aux agents de terrain** (personnels chargés de la planification et de la mise en œuvre) ainsi qu'aux **agents chargés de la supervision** (chargés de suivi, coordonnateurs) de **vérifier et visualiser de manière synthétique la prise en compte des points majeurs d'attention**, pour concevoir et gérer des projets durables sur le terrain.

Dans le cas où un opérateur indépendant est en charge de l'analyse SPC, elle **fait partie des termes de référence et livrables** attendus par le donneur d'ordre.

Le succès de l'utilisation de la liste de vérification dépend très largement des compétences, attitudes et pratiques du personnel qui l'utilise. Des formations et outils complémentaires ont donc été développés et sont disponibles sur les sites internet du CILSS et de l'IGAD :

LA LISTE DE VÉRIFICATION **EN PRATIQUE**

La liste de vérification est **un support opérationnel de terrain**, facile à remplir en ligne ou à imprimer pour le remplir à la main, à partir des sites internet de l'IGAD et du CILSS. C'est un outil d'analyse, de pilotage et de suivi des projets et de leurs impacts sur le contexte d'intervention.

UNE PRÉSENTATION CLAIRE ET FONCTIONNELLE

10 onglets thématiques : les sujets majeurs qui nécessitent un suivi régulier.

- FINALITÉ
- TECHNIQUE
- SITE
- ACTEURS
- ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE
- SOCIAL
- COMPÉTENCES SPC
- CONCLUSION
- RÉFÉRENCES

10 objectifs SPC avec leur fiche de synthèse.

Chaque onglet recouvre un ou plusieurs objectifs de SPC. Chaque objectif est décliné en **items clés à vérifier,** pour lesquels vous devez **cocher OUI ou NON**, en fonction des informations collectées par les différentes études, réunions, enquêtes terrain menées. Pour chaque réponse, **indiquez le numéro du document de référence** sur lequel s'appuie votre conclusion. Un sommaire des documents de référence avec leur numéro doit être complété en bas.

Pour chaque objectif, **un espace de synthèse** vous permet de mettre en avant les **points qui doivent retenir l'attention** pour passer à l'étape suivante du projet ou prendre une décision. Que votre réponse soit « oui » ou « non », vous pouvez identifier le besoin pour un approfondissement de l'analyse, une intervention particulière, un dispositif spécifique.

UN FORMAT ADAPTÉ **AU SUIVI DE L'APPROCHE SPC**

Pour chaque projet (activité ou infrastructure), ce pense-bête vous permet de **garder une trace de vos évaluations successives** et de **transmettre les résultats à vos collaborateurs**. Une page de conclusion permet aussi d'exprimer une **vision globale de la Sensibilité et Prévention des Conflits** du projet. L'objectif de la liste est de faciliter, à chaque étape, une prise de décision en connaissance de cause (même s'il y a des cases cochées « non »).

FINALITÉ

Objectif #1 : Confirmer que les objectifs et caractéristiques fonctionnelles du projet sont définis clairement, validés par les acteurs, et Suivis

Liste de vérification (suivi)	Oui 1	Non 0	Ref
1.1. Le rythme d'activité (jours et heures, périodes) est mis en œuvre			
1.2. Un enregistrement des résultats est prévu pour le suivi du projet (activités mesurées le cas échéant par type de bénéficiaires, par catégorie socio-professionnelle, groupes socio-culturels spécifiques, genre, etc.)			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

TECHNIQUE

Objectif #2 : Les caractéristiques physiques et le choix technique proposés sont bien établis et validés par les acteurs

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
Il n'y a pas eu de réserve lors de la réception provisoire			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

SITE

Objectif #3 : Le choix du site d'implantation proposé est établi sur la base d'une analyse du contexte* incluant la zone d'implantation et la zone d'influence, et de bases légales et sociales partagées

Liste de vérification (suivi)	Oui 1	Non 0	Ref
3.1.1. Ce contexte est considéré comme apaisé et satisfaisant			
3.1.1.1. Les accords sociaux existants (conventionnels ou informels) sont respectés			
3.1.2.2. Le projet (objectifs, ressources, activités, etc.) a contribué à dégrader ce contexte			
3.1.2. Ce contexte est considéré comme conflictuel			
3.1.2.1. Le projet a contribué à détériorer encore plus ce contexte			
3.1.2.2. Le projet a contribué à apaiser au moins en partie ce contexte			
3.2.1. Le nouveau projet était entré en concurrence avec ceux existants dans la zone d'influence			
3.2. 2.. La durabilité du réseau de l'ensemble des projets similaires est assurée			
3.3. Au vu de ce qui précède, le projet a créé/attisé des conflits dans sa zone d'influence			
3.4. Au vu de ce qui précède, le projeta renforcé la cohésion dans sa zone d'influence			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ACTEURS

Objectif #4 : Vérifier que tous les groupes d'acteurs sont bien identifiés et pris en compte (bénéficiaires directs, indirects, et non-bénéficiaires impactés)

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
5.1. Les modalités de gestion opérationnelle et financière (directe/dé léguée) sont mises en œuvre			
5.2. Le mode de fonctionnement et de gestionretenu est mis en œuvre			
5.3. Les modalités de gestion permettent la pérennisation du projet en prenant en compte tous les coûts (amortissement, maintenance, fonctionnement, emplois, etc.)			
5.4. Un comité de gestionest opérationnel			
5.5. La formation et le renforcement des capacités du comité de gestion sont assurés			
5.6. Les modalités de médiation prévues en cas de conflit sur le fonctionnement et/ ou la gestion entre le maître d'ouvrage et les acteurs sont mises en œuvre			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ACTEURS

Objectif #5 : Les choix de la maîtrise d'ouvrage* sont établis sur une base claire et partagée

Liste de vérification (Suivi de)	Oui 1	Non 0	Ref
5.1. Les modalités de gestion opérationnelle et financière (directe/déléguée) définies ont été respectées dans la mise en œuvre			
5.2. Les modes de fonctionnement et de gestion considérés, présentés et discutés avec les acteurs ont été respectés et suivis			
5.3. Ces choix sont conformes à la législation et politique nationales en vigueur			
5.4. Ces choix ont favorisé certains acteurs au détriment d'autres			
5.5. Les modalités de gestion ont inclus les préoccupations sociales et environnementales			
5.6. Les modalités de gestion permettent la pérennisation du projet en prenant en compte tous les coûts (amortissement, maintenance, fonctionnement, emplois, etc.)			
5.7. Les modalités de gestion précisent les conditions suspensives en cas de délégation			
5.8. Un comité de gestion défini dans le cadre du projet a été mis en place avec des membres des organisations représentatives des bénéficiaires et est fonctionnel			
5.9. La formation et le renforcement des capacités du comité de gestion a été assurée			
5.10. Les modalités de médiation ont été respectées en cas de conflit sur le fonctionnement et/ ou la gestion entre le maître d'ouvrage et les acteurs concernés			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ACTEURS

Objectif #6 : Les choix de la maîtrise d'œuvre* sont établis sur une base claire et partagée

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
En cas de réserve ou de garantie sur l'ouvrage, il reste engagé pour lever toutes réserves émises			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ENVIRONNEMENT

Objectif #7 : S'assurer que les impacts environnementaux sont bien pris en compte et validés en concertation avec les acteurs

Liste de vérification (*Suivi*)	Oui 1	Non 0	Ref
7.1. Ressources naturelles de la zone			
7.1.2.1. Le plan de reforestation/plantation approuvé par les autorités et le pub concernés a été mis en œuvre			
7.1.2.2. Les groupes spécifiques (genre, groupe vulnérable, social..ont été affectés par ce défrichement			
7.1.2.3. Les mesures de compensation prévues dans le plan d'atténuation/mitigation ont été appliquées			
7.2. Diversité biologique			
7.2.2. Les zones de sensibilité environnementale ont été affectées négativement par le projet (forêts, zones humides, lacs, rivières, zones inondables)			
7.2.2.1. Le plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné a été mis en œuvre			
7.3. Zones protégées			
7.3.1. Le plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné est mis en œuvre			
7.4. Géologie et sols			
Le plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné e mis en œuvre			
7.5. Paysage / Esthétique			
7.5.1. Le projet a eu un impact négatif sur la valeur esthétique du paysage			
7.5.1.1. Le plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné est mis en œuvre			
7.6. Pollution			
7.6.1 Le projet génère la pollution dans la zone d'influence			
7.6.2 Le plan d'atténuation approuvé à la fois par les autorités et le public concerné est mis en œuvre			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ÉCONOMIE

Objectif #7 : **S'assurer que les impacts économiques ont été bien pris en compte et validés en concertation avec les acteurs**

Liste de vérification	Oui 1	Non 0	Ref
8. Revenus locaux			
8.1.1 Le projet a permis la création d'emploi			
8.1.1.1 Le nombre d'emplois induit par la mise en œuvre et le fonctionnement attendu a été atteint			
8.1.1.2 Les critères professionnels (compétence, disponibilité, statut) de recrutement des personnels de toutes les étapes du projet, ont été transparents et connus de la population			
8.1.1.3 Le recrutement est non-discriminatoire à critères professionnels égaux (genre)			
8.2.1 Le projet a favorisé l'augmentation des productions agricoles ou autres			
8.2.1.1 Tous les intérêts économiques induits identifiés dans l'analyse des acteurs ont été perçus			
8.2.1.2 Le projet est utilisé pour des intérêts économiques divergents etcrée des conflits			
8.2.1.3 Les mesures palliatives sont envisagées et mises en œuvre par le comité de gestion ou le maitre d'ouvrage			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SOCIAL

Objectif #9 : S'assurer que les préoccupations sociales ont bien été prises en compte et validées en concertation avec les acteurs

Liste de vérification (suivi)	Oui 1	Non 0	Ref
9.1 Santé / Protection des travailleurs et population			
9.1.1 Le projet peut entrainer une augmentation des vecteurs de maladie			
9.1.1.1 La population a été informée de cette situation			
9.1.1.2 Un plan opérationnel de communication/information des populations sur les différents risques du projet a été élaboré et mis en ouvre			
9.1.1.3 Un système est mis en place pour contrôler l'augmentation potentielle des vecteurs			
9.1.2 Le projet peut causer des risques pour la santé animale			
9.1.2.1 Les éleveurs sont informés des problèmes potentiels de santé animale			
9.1.2.2 Un système est mis en place pour surveiller les risques du projet pour la santé animale			
9.1.2.3 Un système est mis en place pour gérer les problèmes de santé animale induits			
9.2 Mode de vie			
9.2.1 Le projet amène des changements de mode de vie ou de comportement			
9.2.1.1 Des groupes spécifiques ont été plus touchés par ces changements de mode vie ou de comportements (par genre, âge et catégorie socio professionnelle ou culturelle)			
9.2.1.2 Ces changements concernent des usages, pratiques et traditions culturels locaux			
9.2.1.3 Les mesures d'atténuation liées à ces changements ont été prises			
9.2.1.4 Les bénéficiaires directs ou indirects doivent changer de comportement et sont d'accord			
9.2.1.5 Les non-bénéficiaires doivent changer de comportement et sont d'accord			
9.2.2 Le projet a ou n'a pas entraîné une accentuation des inégalités sociales			
9.2.2.1 Les modalités d'usage (distance, horaires, etc.) n'excluant pas les acteurs potentiels ont été promues			
9.2.2.2 Il est possible que certains acteurs s'approprient l'ouvrage et/ou son usage à leur profit			
9.2.2.3 Le plan d'atténuation / compensation approuvé par les groupes sociaux concernés a été respecté et mis en œuvre			
9.2.3 Le projet peut entraîner des utilisations incompatibles ou conflits sociaaux entre les différents usagers			
9.3 Préoccupations spécifiques liées au genre et groupes vulnérables			
9.3.1 Le pilotage du projet a porté une attention particulière au genre et groupes vulnérables en matière d'accès à l'information, décision			
9.3.2 Le projet a des impacts négatifs spécifiques en fonction du genre ou de l'appartenance à des groupes vulnérables (activité économiques, concurrence, sécurité, ressources, …)			
9.3.3 Les modalités d'accès et d'utilisation du projet prennent en compte, si nécessaire, les besoins spécifiques des différents groupes (âge, genre, spécifi socio-culturelles, groupes vulnérables)			

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

CONCLUSION

Conclusion de l'analyse de terrain par l'agent en charge

Liste de vérification	Oui	Non	Ref

Synthèse des points d'attention et recommandations :

(Noter ici les éléments qui nécessitent une action approfondie ou qui éclairent votre analyse)

ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Secrétariat Exécutif du CILSS

03 BP 7049 Ouagadougou 03 BURKINA FASO
Téléphone: 00226 25499600
Email: cilss@cilss.int
Twitter : @PredipR // **Facebook :** Predip@
Sites web : praps.cilss.int // predip.cilss.int

Commission de la CEDEAO

Départements Affaires Economiques et Agriculture
Direction Agriculture et Développement Rural
Annexe River Plaza - 496 Abogo Largema Street - Central Business District

PMB 401 Abuja FCT - République Fédérale du Nigeria
Email : agri_rural@ecowas.int
Twitter : ecowas_agric@ // **Facebook :** ecowas.agriculture